



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 7652

Texte de la question

M. Thierry Mandon interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation d'un chômeur de longue durée arrivé en fin de droits. En effet, ce dernier voit son épargne retraite bloquée car sa perte d'emploi n'est pas consécutive à un licenciement. Sa perte d'emploi fait suite à rupture conventionnelle (datant de 2004) pour causes économiques de l'entreprise. La question qui se pose donc est de faire évoluer la loi concernant l'accessibilité à l'épargne retraite aux chômeurs en fin de droits résultant d'une rupture conventionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mandon](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7652

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5897

Question retirée le : 8 juillet 2014 (Fin de mandat)